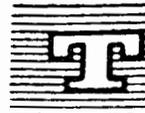


FEB - 3 1983



NATIONS UNIES/SA COLLECTION

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/228  
27 janvier 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION EMANANT DE LAURENCE ET AVIS TWADDELL, UNITED METHODIST WOMEN,  
KANSAS WEST CONFERENCE, THE UNITED METHODIST CHURCH CONCERNANT LE  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

UNITED METHODIST WOMEN  
KANSAS WEST CONFERENCE  
THE UNITED METHODIST CHURCH  
501 West Main  
Beloit, Kansas 67420

Mon Excellence Monsieur Paul Poudade  
Président du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Nous sommes préoccupés par la politique suivie par les Etats-Unis en Micronésie. Il nous semble en effet qu'ils agissent avec trop de hâte en fixant au 10 février la date à laquelle la population des Palaos sera appelée à voter dans le cadre du plébiscite organisé sur leur initiative. Dans notre propre pays, nous sommes très souvent confrontés à de nouveaux projets de loi que nous ne comprenons pas et au sujet desquels il nous est donc difficile de nous prononcer en connaissance de cause. Nous sommes convaincus que si les habitants des Palaos, comprennent tous la question sur laquelle ils votent, ils seront bien plus satisfaits des décisions générales qui seront prises. En conséquence, il serait préférable de différer la date du plébiscite, éventuellement jusqu'au milieu de l'été.

Si le Gouvernement des Etats-Unis imposait sa décision et déclençait ainsi une révolte contre notre pays, la crise qui en résulterait pourrait avoir des effets désastreux. Ce n'est pas parce que notre pays est grand et puissant que sa volonté doit prévaloir contre celle des Palaos.

Il faudrait envisager de modifier le libellé du bulletin de vote car il impose manifestement aux Etats-Unis aucune restriction qui soit significative pour la population des Palaos. La Constitution des Palaos comporte des

restrictions absolues contre l'emploi des armes nucléaires, chimiques, gazeuses et biologiques sur le territoire de l'île, de sorte que la proposition des Etats-Unis pourrait s'avérer inacceptable.

Il faudrait reformuler la proposition deux en remplaçant les mots "vous pouvez indiquer" par le mot "indiquez" et en énonçant les options proposées de la manière suivante :

a) Un lien avec les Etats-Unis plus étroit qu'une association libre telle qu'elle est décrite dans le présent Accord;

b) Un lien d'association libre avec les Etats-Unis moins étroit que celui décrit dans le présent Accord;

c) L'indépendance.

Nous pensons qu'il faudrait examiner ces questions attentivement et dans un esprit de piété.

Veillez agréer, Monsieur le Président, etc.

(Signé) Laurence et Avis TWADDELL

-----